

COMMUNE DE CAMPUAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUILLET 2023

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Vote : Pour 8 contre 0
Nombre de suffrages exprimés : 8
Date de la convocation : 20/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

Présents : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Guillaume GIROU, Aurélie DESMAZES, Nathalie LELOUP, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

Excusés : Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE et Vanessa GROS

Aurélie DESMAZES est nommé secrétaire de séance.

Objet : Subvention : révision du plan de financement pour la rénovation et l'extension des ateliers municipaux

Monsieur le Maire rappelle que les actuels ateliers municipaux de la Commune de CAMPUAC ont été construits dans les années 1980, pour essentiellement accueillir le matériel et les véhicules utilisés par les services techniques et ponctuellement pour certaines manifestations associatives.

Le développement de notre Commune et l'évolution technique des compétences rend cet espace inadapté. C'est pourquoi, il est prévu un réaménagement des ateliers existants associé à la construction d'un nouvel espace de stockage plus fonctionnel.

Ce programme s'inscrit bien dans un schéma global d'aménagement des bâtiments communaux ; il permettra de proposer de meilleures conditions de travail aux agents techniques tout en répondant à des besoins et des usages associatifs, importants pour la vie de notre village.

La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aveyron vient de nous informer que le projet était retenu pour l'attribution d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2023 pour un montant de 31 974,96 €.

Dans ce cadre, il convient de revoir le plan de financement du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement,
- autorise et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer l'ensemble des documents en relation avec ce programme d'investissement,

| | |
|--|---------------------|
| Montant des travaux subventionnable | 106 583,19 € |
| Subvention DETR | 31 974,96 € |
| Subvention Région Occitanie | 21 000.00 € |
| Fonds propres de la commune | 53 608,23 € |

Pour extrait conforme.

Thierry GOUMON,
Maire

Aurélie DESMAZES
Secrétaire de séance

